

LE POINT SUR LA MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire) ex MGI (Mission Générale d'Insertion de l'Éducation nationale)

La MLDS s'inscrit dans une mission partagée par tous les acteurs de l'EN : la lutte contre le décrochage scolaire. L'évolution de la MGI en MLDS fait partie de l'élargissement des missions sur la prévention du décrochage scolaire avec la création et la mise en œuvre du réseau FOQUALE.

ACTIVITÉS ET ACTIONS DE LA MLDS :

La prévention et le conseil doivent permettre de réduire le nombre de sorties prématurées d'élèves «en risque de décrochage», au sein des groupes de prévention du décrochage scolaire ainsi que les prises en charge individualisées de jeunes de plus de 16 ans sortis du système éducatif sans qualification : accueil et remobilisation, accès à la qualification, accompagnement vers l'emploi...

La mise en œuvre de ces dispositifs a pour objectif un retour de l'élève dans la formation initiale, sous statut scolaire ou d'apprenti, ou à un accompagnement vers l'emploi. La repréparation de diplômes peut donc faire partie des actions de la MLDS.

Sur le terrain, les fonctions sont très variables : activités pédagogiques, suivi individuel de jeunes scolaires, coordination pédagogique, ingénierie de formation...

Les propositions du ministère et les positions du SNES

- 1) Le **projet de référentiel** d'activités et de compétences pour les personnels d'enseignement et d'éducation exerçant des fonctions au titre de la MLDS a été arrêté. Il aurait du être publié et un texte d'orientation aurait du être envoyé aux recteurs. ***Toujours rien à ce jour***
- 2) Les enseignants MLDS affectés en EPLE « doivent » 39h00 x 36 semaines (1404 heures) avec une proratisation du temps de travail en fonction des activités pédagogiques (1h00 étant comptée 2h00) ou alors ont **les obligations de service** du corps s'ils n'exercent que des activités pédagogiques.
Le SNES demande l'intégration de 4h hebdomadaires de recherches documentaires, et de travail en lien avec les partenaires.
Les enseignants MLDS affectés en service académique doivent 35h00 hebdomadaires (1607 heures)
- 3) **Une certification spécifique**, du type certification en discipline non linguistique, est envisagée pour les enseignants titulaires et contractuels CDI du second degré exerçant à la MLDS. Les titulaires CPIF (Sapin et Sauvadet) seront réputés détenir cette certification.
Le SNES demande que cette certification soit octroyée de fait aux personnels titulaires CPIF et contractuels CDI exerçant exclusivement à la MLDS. Il faudra définir précisément le champ de certification.
- 4) **Diverses indemnités** sont prévues selon les situations : ISOE (part fixe) pour les enseignants en EPLE, IFTS pour ceux en services académiques, nouvelle indemnité liée à la certification pour ceux en service à la MLDS.
Les enseignants affectés en EPLE devraient pouvoir percevoir la part modulable de l'ISOE.
- 5) **Concernant le protocole d'inspection**, le ministère n'a toujours pas dévoilé les éléments d'orientation qui auraient du être précisés dès septembre 2015
- 6) Suite au concours réservé « loi Sapin », le corps CPIF n'a pas été créé. De ce fait **aucun mouvement intra et inter n'est possible**. Il est urgent que le mouvement des CPIF soit possible comme pour les autres disciplines.

Le SNES reste actif et force de propositions notamment par son action dans le groupe de travail ministériel pour que les personnels MLDS soient pleinement reconnus et intégrés au sein de l'Education Nationale.

Pour le groupe MLDS du SNES-FSU, Josiane SEIGNEUR.